



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

Le Président

Nouakchott, le: 30 JAN 2023 في انواكشوط،

Numéro 009/23 رقم
A.R.M.P/Président س.ت.ص.ع

الرئيس

Avis de levée de suspension

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), statuant au fond, en date du 30 janvier 2023, sur les recours du groupement IBG/CPVR contre les décisions d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de l'Agriculture, des lots 1 et 2 du marché relatif aux travaux de construction d'environ 28 km de pistes rurales en Assaba, objet du DAO N° 27/CPMP/MA/PRODEFI/2022:

- dit non fondés les recours du groupement IBG/CPVR ;
- décide la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation dudit marché, conformément aux éléments des textes des marchés publics, aux stipulations du DAON et aux conclusions et analyses qui seront précisées dans la décision de la CRD qui sera publiée sur le site de l'ARMP : www.armp.mr

Ahmed Salem TEBAKH

